

Ainsi lisons-nous au sujet de la susdite révision !

« . . . quant à l'octroi que la rémunération des convoyeurs peut paraître faible par rapport au prix normal des objets de première nécessité et qu'il y a lieu de leur accorder une augmentation de traitement de 100 fr. à chacun des 10 titulaires à l'exception du sieur PEFFER dont les facultés sont affaiblies par l'âge et ne lui permettent plus de rendre tous les services auxquels ses collègues sont appelés. . .

.....

en accordant une augmentation de traitement à chacun des 11 instituteurs de 100 fr. à l'exception du sieur HOUDREMONT qui à raison de ses longs services et de l'intensité de ses besoins de famille obtiendrait 150 fr. et du sieur S. . . . qui n'obtiendrait que 50 fr. parce qu'il ne se rend pas recommandable au même degré que ses collègues. »*)

La publication des débats du Conseil Communal par le *compte-rendu sténographique*, fut une autre innovation introduite sous le bourgmestre Heldenstein. Le premier bulletin communal publié porte la date du 31 mai 1862.

Nous y lisons des débats intéressants notamment dans le premier numéro sur les désavantages de la publication des discours et observations. Certains conseillers exprimaient l'appréhension que la publicité donnée aux débats eût de graves inconvénients. Le conseil craignait la trop grande publicité donnée à ses débats, trop de clarté, pareil aux hiboux du « Vulleparlament » de DICKS disant : « ze vill Licht, ze vill Licht, verdroe mir net am Gesicht ».

Théophile SCHRELL, sténographe de l'Assemblée des Etats, fut le premier sténographe du conseil.

Et puisque nous en sommes justement au Conseil communal, qu'il me soit permis de compléter le tableau en disant un mot du ton d'exquise politesse qui y était généralement de règle. Même si on se disait des choses désagréables, comme on savait bien les dire !

Peut-on par exemple dans ce genre faire mieux que le fit M. Jules METZ lors de la discussion relative à l'établissement d'un petit jardin public à la Place Guillaume ? Le reproche qu'il eut à adresser à nos édiles il le fit dans les termes suivants :

« Nous avons beaucoup de choses utiles dans notre ville et je me plais à en rendre hommage à nos magistrats communaux, mais nous avons peu de choses agréables, je le dis avec une certaine restriction mentale de blâme contre ces mêmes magistrats, l'agréable a toujours été sacrifié à l'utile. »

Toutefois les choses se gâtèrent de plus en plus au sein de notre corps municipal élu. Indolence, indifférence, passivité devenaient de

*) Cet instituteur fut, en effet, le personnage central d'anecdotes cocasses qu'aimaient nous raconter nos parents (N. de l'E.)